Paraguay - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Paraguay

Alertes et dernières minutes

ALERTES RÉGIONALES

Phénomène météorologique El Niño – appel à la vigilance

Date de mise en ligne le : 02 novembre 2026

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) confirme un épisode El Niño de très forte intensité, qui devrait se maintenir jusqu'en février 2027 avec des conséquences climatiques amenées à perdurer tout au long de l'année 2027. Des tempêtes, inondations, feux de forêt, vagues de chaleur extrême peuvent affecter de nombreux pays. **Le phénomène sera particulièrement virulent d'octobre 2026 à février 2027 avec un pic d'intensité attendu en fin d'année 2026.**

Il est fortement conseillé d'adopter les réflexes suivants :

- Pour les voyageurs, s'inscrire sur le fil d'Ariane afin de recevoir des alertes par courriel ;
- Se reporter à la fiche réflexe El Niño ;
- Consulter régulièrement la fiche Conseils aux voyageurs de son pays de séjour ou de résidence ainsi que les fiches pratiques du site internet France Diplomatie ;
- Consulter régulièrement le site internet de l'ambassade de France au Paraguay ;
- Suivre régulièrement les bulletins météos et respecter les consignes diffusées par les autorités publiques locales : **Dirección de Meteorología e Hidrología** et **Secretaría de Emergencia Nacional**.

ALERTES RÉGIONALES

Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l’étranger

Date de mise en ligne le : 10 septembre 2026

Depuis le 22 juin 2026, le Plan Vigipirate 2026 prévoit un stade « vigilance renforcée » sur le territoire français. A l’étranger, les voyageurs sont appelés à la plus grande prudence dans les lieux touristiques et les zones d’affluence.

ALERTES RÉGIONALES

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.
La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.
Plus d’information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avertissement

Le personnel et les missions de l’ambassade de France au Paraguay ayant été réduits, les Français sont invités à s’assurer qu’ils disposent de moyens nécessaires en cas de crise (vérifier les termes des contrats d’assurance, s’assurer de disposer des moyens financiers nécessaires pour couvrir d’éventuels frais d’hospitalisation ou d’évacuation, etc.).

L’ambassade de France au Paraguay ne délivre pas de titres d’identité et de voyage. En cas de perte ou de vol de passeport, l’ambassade pourra vous délivrer un laissez-passer permettant de rentrer en France.

Le consulat général de France à Buenos Aires (Argentine) est compétent pour toutes les autres démarches administratives concernant les Français résidents ou de passage au Paraguay.

En cas d’urgence, l’ambassade de France au Paraguay peut être jointe pendant les horaires d’ouverture (du lundi au jeudi de 07h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 07h30 à 14h00) au +595 971 995 656.

En cas d’urgence en dehors de ces horaires, le consulat général de France à Buenos Aires peut être joint au +54 9 11 4470 3202.

En cas d’incident grave dans le pays pendant votre séjour, pensez à rassurer vos proches.

Zones de vigilance

Dernière actualisation le 11/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones déconseillées sauf raison impérative (orange sur la carte)

Il est déconseillé de se rendre dans la zone située de part et d'autre de la ligne séparant les départements de San Pedro et de Concepción (zone d'action du groupe terroriste EPP), dans la ville de Pedro Juan Caballero, capitale du département d' Amambay (zone de narcotrafic), et dans les zones non peuplées du département de Canindeyu, en raison du risque d'actes de violence liés au narcotrafic. Pour toute

information utile, il est possible de prendre l'attache de l'agence consulaire de Ciudad del Este (+595 61 502 555, +595 61 578 362, consulfrance.cde@outlook.com).

Zone de vigilance renforcée (en jaune sur la carte)

Le reste du pays est placé en vigilance renforcée.

Risques encourus

Il est recommandé d'observer les précautions d'usage suivantes :

- faire preuve de vigilance et de discrétion : éviter d'exhiber des signes extérieurs de richesse ou de porter des objets de valeur, tels que bijoux, vêtements de luxe ou appareils photographiques. La plus grande vigilance est notamment requise à la sortie des bureaux de change ou à proximité des distributeurs automatiques de billets ;
- éviter de fréquenter, particulièrement la nuit, certains quartiers de la capitale Assomption, où les vols sont nombreux : marché « Mercado Cuatro », bidonville de La Chacarita (proche de la cathédrale et du Congrès), et les faubourgs d'Assomption : San Lorenzo, Limpio, Luque, Nemby, Mariano Roque Alonso, Villa Elisa, Fernando de la Mora ;
- ne pas résister en cas d'agression, le ou les agresseurs pouvant être armé(s).

Risques liés au transport

Il est déconseillé de circuler la nuit, notamment sur les grands axes routiers reliant la capitale aux villes frontières de Ciudad del Este (Argentine/Brésil) et d'Encarnación (Argentine), ainsi que sur la route reliant ces deux villes (Route 6) et le Trans-Chaco qui traverse le Chaco depuis Assomption jusqu'à la frontière nord-ouest avec la Bolivie, en passant à proximité de Filadelfia dans le Chaco central.

Des pluies violentes peuvent provoquer des inondations et l'interruption du trafic routier. Il est dangereux de circuler en cas de fortes pluies, y compris en ville (les rues se transformant en torrents, compte tenu de la faiblesse du système d'évacuation des eaux).

Risque terroriste

Le groupe terroriste « Armée du peuple paraguayen » (EPP - Ejército del Pueblo Paraguayo) est actif dans la zone située de part et d'autre de la ligne délimitant les départements de Concepción et de San Pedro. L'EPP est accusé par la justice du Paraguay d'entretenir des liens avec les FARC.

Risques liés à la géographie du territoire et au climat

En raison des conditions naturelles difficiles dans la partie occidentale du pays, le Chaco, il est conseillé de s'y rendre accompagné. Les séjours en estancia (grande propriété fermière) sont à préférer à la randonnée. Il convient de se munir de réserves d'eau, de nourriture et de carburant, compte tenu de la superficie du territoire et de la très faible densité des populations. Cette région est riche en faune, flore et espaces remarquables (parcs nationaux). La chasse et la capture y sont interdites, sous peine de sanctions pénales.

Recommandations générales

L'ambassade de France au Paraguay ne possède plus de section consulaire depuis juin 2016, avec un passage au format « poste à présence diplomatique ». La communauté française du Paraguay et les Français de passage relèvent ainsi de la responsabilité du consulat général de France à Buenos Aires.

Il est recommandé :

- d'enregistrer le numéro de l'ambassade et d'une personne à prévenir en cas d'urgence ;

- de faire des photocopies de ses documents officiels et de laisser les originaux dans le coffre de l'hôtel ou dans un lieu sûr ; il est également possible de les scanner et de les stocker sous une forme numérisée ;
- de ne pas se déplacer seul dans le pays afin de limiter son exposition au risque de délinquance ou de vol.

Annuaire des représentations paraguayennes en France

Accéder à l'annuaire

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Mesures relatives à la Covid-19

Toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

Formalités d'entrée et de séjour

Un passeport d'une validité suffisante pour couvrir la durée totale du séjour est requis pour entrer sur le territoire paraguayen.

Aucun visa n'est requis pour un séjour de moins de 90 jours au Paraguay. Au-delà de 90 jours, il est possible d'obtenir une prolongation de séjour en accomplissant les formalités correspondantes auprès du service paraguayen d'immigration (en espagnol).

Les voyageurs qui se rendent au Paraguay après un séjour au Brésil, en Bolivie, au Pérou ou au Venezuela doivent impérativement présenter un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur le territoire paraguayen. Les voyageurs en provenance de France ou d'autres pays et qui effectuent une simple escale dans l'un des 4 pays précités ne sont pas concernés par cette obligation.

En cas de franchissement de la frontière par voie terrestre (par exemple en provenance de Foz de Iguazu, Brésil), il convient de s'assurer d'un arrêt à la frontière afin de faire apposer sur le passeport les cachets d'entrée ou de sortie du territoire. À défaut de cette formalité, les voyageurs sont passibles d'une forte amende à la sortie du pays, infligée par les services du contrôle migratoire.

La sortie du territoire paraguayen d'enfants mineurs nés ou résidant au Paraguay est soumise à la présentation d'une autorisation délivrée par le juge paraguayen compétent, lorsque le mineur voyage seul ou en compagnie d'un seul parent.

Pour plus d'informations, consulter le site internet des autorités paraguayennes (en espagnol) ou prendre contact, avant le départ, avec l' ambassade du Paraguay à Paris.

Réglementation douanière

La réglementation sanitaire du Paraguay interdit l'entrée sur le territoire de produits tels que saucissons, viandes, conserves, ainsi que certains fruits et légumes.
Le douanier conserve la possibilité de confisquer et/ou de détruire ces produits.

Pour plus d'informations, prendre l'attache, avant le départ, de l'ambassade du Paraguay à Paris.

La faune et la flore du Paraguay restent fragiles. Par principe, l'agent des douanes contrôle tout produit d'origine animale ou végétale.

Annuaire des représentations paraguayennes en France

Accéder à l'annuaire

Santé

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : la fièvre jaune est endémique au Paraguay et la vaccination est fortement recommandée (à pratiquer avant le départ dans un centre agréé). La vaccination contre la fièvre jaune est exigée pour les voyageurs en provenance ou se rendant au Brésil, le certificat

international de la fièvre jaune étant notamment demandé pour les personnes en provenance de certains pays à risque (Brésil, Bolivie, Pérou et Venezuela) ;

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Fièvre jaune

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête…) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma…) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

La contamination par la fièvre jaune est possible au Paraguay, notamment en période estivale (hémisphère sud).

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau contaminée par des matières fécales d'origine humaine. L'infection résulte le plus souvent de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés, ou d'une transmission directe de personne à personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent fièvre, maux de tête, perte d'appétit, douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, fatigue et parfois, éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Règles d'hygiène alimentaire

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Prévention des risques généraux

- **Déplacements et route** : privilégier les transports fiables, éviter la conduite de nuit, porter la ceinture/casque, se méfier des deux-roues et des conditions locales de circulation.
- **Baignade et milieu aquatique** : se baigner dans des zones surveillées, se renseigner sur les courants, éviter l'alcool avant baignade, sortir de l'eau en cas de fatigue ou de conditions locales défavorables.
- **Animaux** : se tenir à distance des cadavres d'animaux et de leurs déjections ; ne pas toucher ni nourrir les animaux, même familiers. En cas de morsure/griffure/léchage sur peau lésée, laver immédiatement à l'eau et au savon et consulter en urgence.

- **Climat et environnement** : se protéger de la chaleur (hydratation, éviter les heures chaudes), du soleil (vêtements, protection solaire), et du froid ou de l'altitude selon la destination.
- **Exposition à des substances toxiques ou environnementales** : se protéger de l'exposition à la pollution et aux produits chimiques environnementaux.

Annuaire des représentations paraguayennes en France

Accéder à l'annuaire

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructure routière

Les routes sont parfois dans un état médiocre (revêtement dégradé) et dépourvues de réelle signalisation (peu de panneaux indicateurs, de réverbères ou de bandes réfléchissantes). De nombreux obstacles imprévisibles sont à redouter (piétons, animaux en liberté, véhicules non éclairés, charrettes, nids de poule, dos d'âne non visibles).

Principaux axes routiers

- la route d'Assomption au Chaco (ouest), goudronnée jusqu'à Mariscal Estigarribia (535 km d'Assomption) ;
- la route d'Assomption à Concepción (nord) et Pedro Juan Caballero (nord-est) ;
- la route d'Assomption à Encarnación (sud, 365 km) ;
- la route d'Assomption à Ciudad del Este (est, 320 km), plus large et très fréquentée.

Nouvelles routes : Assomption / San Estanislao, Assomption / Alberdi, Villarrica / Caazapa, Mariscal Estigarribia / Pedro P. Pena, Encarnación / Saltos de Guaira via Ciudad del Este.

Le reste du réseau routier est constitué de routes secondaires pavées ou de pistes en terre qui ne sont accessibles qu'en véhicule 4x4 tout terrain.

Dans certaines parties du pays (ex. Chaco), les stations-service peuvent être distantes de plusieurs centaines de kilomètres les unes des autres et parfois temporairement non approvisionnées. Il est donc prudent d'emporter avec soi une réserve de carburant. Les cartes de paiement sont rarement acceptées. En dehors des grandes villes, le dispositif de secours routier est quasi-inexistant.

Assurance

Seule l'assurance automobile de responsabilité civile est obligatoire au Paraguay mais les véhicules de location disposent tous d'assurances tous risques. En cas d'accident, contacter immédiatement la police et établir un constat d'accident.

Un réseau de transports collectifs privés relie Assomption à son agglomération. Les bus et cars sont souvent en mauvais état. Il est préférable d'emprunter des taxis, nombreux et peu onéreux (5 € en moyenne pour une course dans Assomption, et 25 € pour se rendre en ville depuis l'aéroport). Il est possible de recourir à des entreprises de VTC (voiture de transport avec chauffeur).

Législation locale

Consommation d’alcool et de drogue

La loi interdit aux mineurs de moins de 20 ans de consommer de l’alcool.

La détention, la consommation et le commerce de drogue sont également interdits et passibles d’une peine d’emprisonnement d’au moins 5 ans.

Voir également l’avertissement dans l’onglet Entrée / Séjour de la présente fiche.

Divers

Moyens de paiement

La monnaie du pays est le guarani (PYG), mais les dollars américains (USD) sont également acceptés.

Les chèques de voyage sont échangeables dans les bureaux de change.

Les cartes de paiement Visa et Mastercard sont utilisables dans bon nombre de magasins de centres commerciaux, de restaurants et d’hôtels. Par ailleurs, les distributeurs automatiques de billets sont nombreux dans les grandes villes.

Plusieurs agences Western Union permettent des transferts rapides d’argent en cas de besoin.

Climat

Des pluies violentes peuvent provoquer des inondations et l’interruption du trafic routier.

> **Informations pratiques**
>
> Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Annuaire des représentations paraguayennes en France

Accéder à l'annuaire

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d’affaires

Séjours inférieurs à 90 jours

Tous les ressortissants français sont dispensés de visa pour les séjours inférieurs à 90 jours.

Il n’existe donc pas de « visas d’affaires » pour des séjours de ce type.

Les voyageurs doivent cependant être en mesure de présenter une preuve de leurs **moyens de subvenir à leurs besoins durant cette période** (généralement une carte de crédit suffit), ainsi qu’une preuve de leur **affiliation à une assurance**.

Séjours supérieurs à 90 jours

Pour tout séjour supérieur à 90 jours, deux options se présentent pour les voyageurs d’affaires :

Enregistrement à titre individuel en tant que personne physique

S'adresser à la direction de l'Immigration du ministère paraguayen de l'Intérieur afin d'obtenir une carte de séjour (délai d'obtention de 3 mois et frais à prévoir pour l'instruction du dossier), ainsi que toute information sur les conditions d'obtention et les différents types de titre de séjour, selon sa situation.

La carte d'identité est à demander une fois la délivrance du titre de séjour obtenue.

L'obtention de ce titre de séjour est indispensable pour faire ensuite une demande de carte d'identité qui donne des droits plus larges à son titulaire, comme la possibilité d'ouvrir un compte bancaire (délai d'obtention de la carte d'identité : un mois).

Projet d'investissement ou de création de société au Paraguay

Il existe une **procédure spécifique de demande de résidence permanente pour les investisseurs étrangers**, mise en place par le ministère paraguayen de l'Industrie et du commerce.

La demande de résidence permanente doit se faire via le **système d'ouverture et de fermeture d'entreprises (SUACE)**, géré par le ministère de l'Industrie et du commerce.
Pour toute information complémentaire, il convient de consulter le site du ministère local de l'Immigration (en espagnol).

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Paraguay.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économiques et financières, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Le Paraguay relève du Service économique de Buenos Aires :

Bureau de Buenos Aires

Adresse : Av. del Libertador 498 - Piso 17 C1001 ABR Buenos Aires – Argentine

Tél. : +54 11 4394 3040

Courriel : buenosaires@dgtresor.gouv.fr

Site Internet

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

CCI

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

Chambre de commerce paraguayo-française (CCPF)

Edificio Beton 1 Piso 15B

Eduardo Victor Haedo esq. Nuestra Señora de la Asuncion

Tél. : +595 21 497 852

FMI

Le Paraguay et le FMI

Annuaire des représentations paraguayennes en France

Accéder à l'annuaire

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Secours

Premiers secours/Services d'ambulances privées

- Emergencia S.A.S.A.

  Tél. : +595 21 610 629 / +595 21 609 730 / +595 21 602 864
- Ambulance GEMA

  Tél. : +595 21 600 274 / +595 21 664 777 / +595 21 664 778
- E.M.E.

  Tél. : +595 21 211 453 / +595 21 211 454 (déplacements urbains ou de longue distance)

Hôpitaux privés

- Sanatorio italiano (calle Dr Zanotti y Avda Espana)

  Tél. : +595 21 214 260 / +595 21 214 265
- Hospital Bautista

  Tél. : +595 21 600 171 / +595 21 600 172 / +595 21 600 173 / +595 21 610 066
- Centro Medico y Materno infantil La Costa

  Tél. : +595 21 202 800
- Hospital Migone

  Tél. : +595 21 498 200
- Hospital San Roque

  Tél. : +595 21 212 449 / +595 21 228 600 / +595 21 228 601. Urgences de toutes natures sauf brûlés. Thérapie intensive.

Agence consulaire à Ciudad del Este

Tél. : +595 61 577 760

Courriel : consulfrance.cde@outlook.com

Annuaire des représentations paraguayennes en France

Accéder à l'annuaire

Ambassade de France au Paraguay

Publié le : 17 juin 2025 Mis à jour le : 04 mai 2026

Coordonnées

Avda General Santos 465 casi España
Asunción
Paraguay

-24.982623925918, -57.619745755787

+595 21 213 840

Liens utiles

Ambassade de France au Paraguay

Ambassade de France au Paraguay
Formulaire de contact :
https://py.ambafrance.org/Communication-avec-l-ambassade

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Consulat général de France à Buenos Aires (compétent pour le Paraguay)

Publié le : 06 juin 2025 Mis à jour le : 21 octobre 2026

Coordonnées

1253 Basavilbaso
C1006AAA Buenos Aires
Argentine

-34.59333123306, -58.377210558746

+54 11 52 46 86 47

Appel local

+33 4 13 37 60 30

Appel international

Liens utiles

Ambassade de France en Argentine

Contactez le Consulat général de France à Buenos Aires